



Changement de nom de famille

Par **lamore**, le **25/06/2008** à **13:33**

bonjours, rnje m appelle Melle Lamore, comme vous pouvez le constater ce nom est tres difficile a porter est j'aimerais bien le changer contre celui de ma mère. j'aimerais savoir si c est possible et quel demarches faut il faire? j'espere avoir une réponse de votre part car j' en souffre terriblement. merci d'avance.

Par **Malena**, le **25/06/2008** à **15:25**

Vous pouvez demander à changer de nom dans la mesure où vous le trouvez dur à porter.rnrnLes démarches :rnrnLa personne souhaitant changer de nom doit : rnrn * publier la modification de nom envisagée au Journal officiel et dans un journal d'annonces légales, rn * envoyer une demande de changement de nom au Garde des Sceaux, ministre de la Justice ou au procureur de la République du tribunal de grande instance du domicile. rnrnrn**Publicité dans un journal d'annonces légales** rnrnLa modification de nom doit être publiée : rnrn * au Journal officiel, rn * et dans un journal d'annonces légales du lieu de son domicile. rnrnrn**Requête auprès du Garde des Sceaux** rnrnUn dossier de demande de changement de nom est à adresser au Garde des Sceaux, ministre de la Justice ou au procureur de la République du tribunal de grande instance du domicile. rnrnPapiers à fournir : rnrn * un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'(les) annonce(s) légale(s) a (ont)été publiée(s), rn * la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque intéressé majeur ou mineur, rn * la copie d'une pièce prouvant la nationalité française, rn * le consentement personnel écrit pour les mineurs de plus de 13 ans, rn * le bulletin numéro 3 du casier judiciaire pour les personnes majeures, rn * une requête personnelle sur papier libre, adressée au Garde des Sceaux. Elle doit être signée et [s]comprendre les raisons de l'abandon du nom d'origine et les raisons du choix du nom demandé. Tout document établissant le bien fondé de cette demande doit être

joint pour l'appuyer[/s], rnrnrnrnLe plus simple est de prendre directement contact avec la Direction des affaires civiles et du Sceau du Ministère de la Justicernrn13, place Vendôme
rnrn75042 Paris cedex 01 rnrn[s]Téléphone :[/s] 01 44 77 60 60 rnrnIls pourront utilement vous guider dans les démarches à suivre.rnrnBon courage :)

Par **lamore**, le **25/06/2008** à **15:29**

merci beaucoup cela a répondu a ma question, c est parfait!